

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**  
Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers  
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

**PARTIE OFFICIELLE**ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 7 juin 1867, relative à la nomination et aux attributions du Maire et de la Commission Communale;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

## ARTICLE PREMIER.

L'article 14 de l'Ordonnance du 7 juin 1867, relatif à la composition de la Commission Communale est modifié comme il suit :

« La Commission Communale est composée, y compris le Maire et les Adjoints, de quinze membres.

Ils sont nommés par Nous pour trois ans; ils pourront être confirmés ».

## ART. 2.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le premier janvier mil neuf cent neuf.

ALBERT.

Par le Prince :

Pour le Secrétaire d'Etat,  
Le Conseiller d'Etat délégué,  
E. BERTHET.

Par Ordonnance Souveraine en date du 2 janvier 1909, M. Jacques-Emile de Loth, est nommé, pour trois ans, Maire de la Ville de Monaco.

Par Ordonnance Souveraine en date du 2 janvier 1909, sont nommés, pour trois ans, Adjoints au maire de la Ville de Monaco :

MM. Félix Gindre,  
Louis Néri,  
Charles Bellando de Castro.

Par Ordonnance Souveraine en date du 2 janvier 1909, sont nommés, pour trois ans, Membres de la Commission Communale de Monaco :

MM. Adolphe Blanchy,  
Eugène Marquet,  
François Médecin,  
le docteur Jean Marsan,  
Jean Sangeorges,  
Jean Vatrican,  
Jean Barral,

MM. Louis Médecin,  
Théophile Gastaud,  
Georges Sangiorgio,  
Etienne Crovetto.

Par Ordonnance Souveraine en date du 2 janvier 1909, sont nommés, pour trois ans, Membres du Conseil de Fabrique :

MM. Lazare Raybaudi, Trésorier,  
Alexandre Taffe, Trésorier adjoint,  
Louis Médecin, Trésorier adjoint,  
Lucien Bellando de Castro, secrétaire,  
le Colonel Bellando de Castro,  
Joseph Palmaro,  
Adolphe Blanchy,  
Félix Gindre,  
Eugène Marquet,  
Alexandre Noghès,  
Théophile Gastaud,  
le Docteur Jean Marsan,  
le Docteur Félix Corniglion,  
Fulbert Aureglia.

Par Ordonnance Souveraine en date du 2 janvier 1909, sont nommés, pour trois ans :

Marguilliers de la Paroisse de la Cathédrale :  
MM. le Colonel Bellando de Castro,  
Joseph Palmaro,  
Adolphe Blanchy, Secrétaire-Ordonnateur,  
Lazare Raybaudi, Trésorier.

Marguilliers de la Paroisse Sainte-Dévote :

MM. Félix Gindre,  
Eugène Marquet,  
Lucien Bellando de Castro, Secrétaire-Ordonnateur,  
Alexandre Taffe, Trésorier.

Et pour la Chapelle Saint-Martin :

MM. Alexandre Noghès,  
Théophile Gastaud.

Marguilliers de la Paroisse Saint-Charles :

MM. le Docteur Jean Marsan,  
le Docteur Félix Corniglion,  
Fulbert Aureglia, Secrétaire-Ordonnateur,  
Louis Médecin, Trésorier.

Par Ordonnance Souveraine en date du 2 janvier 1909, sont nommés, pour trois ans, Membres du Comité de l'Instruction Publique :

MM. de Loth,  
le Chanoine Mercier,

MM. le Chanoine Pichot,  
le Chanoine Accica,  
le Chanoine de Villeneuve,  
Allain,  
le Docteur Caillaud,  
le Docteur Marsan,  
Gervais Maurel,  
le Docteur Richard,  
Labaude,  
Charles Bellando de Castro,  
Alexandre Noghès,  
Louis Aureglia,  
Merveilleux du Vignaux, Secrétaire.

Par Ordonnance Souveraine en date du 2 janvier 1909, sont nommés, pour trois ans, Inspecteurs des Ecoles :

MM. le Chanoine Pauthier,  
Paul de Villeneuve.

Par Ordonnance Souveraine en date du 2 janvier 1909, sont nommés, pour trois ans, Membres du Comité des Travaux Publics :

MM. de Loth,  
Paul Delefortrie,  
Joseph Palmaro,  
François Médecin,  
Fulbert Aureglia,  
Paul de Villeneuve,  
Eugène Marquet,  
Henri Crovetto,  
Joseph Bonafède, père,  
Second Armita,  
Merveilleux du Vignaux, Secrétaire.

Par Ordonnance Souveraine en date du 2 janvier 1909, sont nommés, pour trois ans, Membres de la Commission Administrative de l'Orphelinat :

M. Félix Gindre, Adjoint au Maire, Vice-Président, en remplacement de M. Hector Otto, nommé Vice-Président honoraire,  
M<sup>me</sup> la Supérieure de l'Orphelinat,

MM. le Docteur Coulon,  
Joseph Palmaro,  
Gervais Maurel,  
Paul de Villeneuve,  
Théodore Gastaud père,  
Albin Harnisch,  
le Chanoine Pauthier, Secrétaire,  
M<sup>mes</sup> Jean Marsan,  
Eugène Marquet.

Par Ordonnance Souveraine en date du 2 janvier 1909, sont nommés, pour trois ans, Membres du Bureau de Bienfaisance de Monaco :

MM. Louis Neri, Adjoint au Maire, Vice-Président,  
le Chanoine Accica,  
le Chanoine Mercier,  
le Chanoine Pichot,  
Charles Aureglia,  
Lucien Bellando de Castro,  
Joseph Palmaro,  
Henri Médecin,  
Jean Bartholoni,  
M<sup>mes</sup> du Chaffaut, Secrétaire-Trésorière,  
François Roussel,  
Mathilde Bérail,  
Charles de Castro,  
Gervais Maurel,  
Alexandre Noghès.

Par Ordonnance Souveraine en date du 1<sup>er</sup> janvier 1909, M. le Capitaine de Frégate Georges d'Arodes de Peyriague, Commandant en second du yacht *Princesse-Alice*, est nommé Aide de Camp de S. A. S. le Prince.

Par Ordonnance Souveraine en date du 1<sup>er</sup> janvier 1909, il est créé un poste de Médecin Sanitaire du Service Maritime de la Principauté.

Par Ordonnance Souveraine en date du 2 janvier 1909, M. le Docteur Camille-Martin Onda, médecin de la ville, est nommé Médecin Sanitaire du Service Maritime de la Principauté.

Par Ordonnance Souveraine en date du 2 janvier 1909, M. Auguste Blot, Commiss-Pharmacien, est nommé Membre du Comité d'Hygiène Publique et de Salubrité.

Par Ordonnance Souveraine en date du 2 janvier 1909, M. Henri Merveilleux du Vignaux, est nommé Secrétaire du Comité d'Hygiène Publique et de Salubrité, en remplacement de M. le Docteur Corniglion, qui continuera à faire partie dudit Comité.

#### PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

La XVII<sup>e</sup> Exposition Internationale du Palais des Beaux-Arts a été inaugurée hier, au nom de S. A. S. le Prince, par M. le Secrétaire Général, faisant fonctions de Gouverneur Général.

M. le Secrétaire Général, accompagné de M<sup>me</sup> Roussel, est arrivé à deux heures devant l'élégant édifice orné de drapeaux aux couleurs princières. Il a été reçu, au seuil du Salon, par M. Camille Blanc, président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer, et par M. Jacquier, secrétaire général de l'Exposition. L'orchestre a salué l'entrée du représentant de Son Altesse Sérénissime aux sons de l'*Hymne Monégasque*.

M. Camille Blanc remercie M. le Secrétaire Général d'avoir bien voulu rehausser par sa présence l'éclat de cette cérémonie.

M. Roussel répond en termes aimables à M. le Président du Conseil d'Administration de la Société.

Puis, l'éminent sculpteur M. Denis Puech, membre de l'Institut, représentant le Comité de l'Exposition, souhaite à son tour la bienvenue à M. le Secrétaire Général au nom des artistes exposants.

M. Roussel, respectueusement salué sur son passage par la nombreuse et élégante assistance, commence ensuite la visite de l'Exposition, ayant à ses côtés M. Camille Blanc et M. Jacquier et accompagné par MM. Denis Puech et Bridgman, membres du Comité de l'Exposition, M. le colonel Lemoël, M. le docteur Richard, M. le chanoine de Villeneuve, MM. Piédallu et Bornier, administrateurs de la Société des Bains de Mer, M. Wicht, directeur général de la Société.

A la fin de cette visite, M. le Secrétaire Général a tenu à remercier et à féliciter M. Blanc et M. Jacquier de l'heureuse organisation de cette manifestation artistique.

#### ARRÊTÉ

Nous, Gouverneur Général de la Principauté ;  
Vu l'Ordonnance Souveraine en date du 26 décembre 1908 abrogeant l'article 3 de l'Ordonnance du 23 juin 1894 :

#### Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — Notre Arrêté en date du 6 juillet 1894 réglementant le droit de voirie relatif à l'application du système du « tout à l'égout » demeure abrogé.

ART. 2. — M. le Directeur des Travaux publics et M. le Directeur de la Sûreté publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Donné en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le 6 janvier 1909.

Le Secrétaire Général  
faisant fonctions de Gouverneur Général,  
FR. ROUSSEL.

M. le Directeur Général des Douanes françaises vient de prendre les dispositions suivantes :

Les voyageurs pénétrant en France sont autorisés à garder en franchise, comme provisions de route, 30 cigares, 100 cigarettes ou un hectogramme de tabac.

Cette tolérance ayant donné lieu à des abus préjudiciables aux intérêts du Trésor, le Ministre, sur la proposition de l'Administration, a décidé qu'à l'avenir, elle serait restreinte à dix cigares, vingt cigarettes ou quarante grammes de tabac, sans que ces quantités puissent se cumuler. Les femmes et les enfants seront exclus du bénéfice de l'immunité.

Ces dispositions recevront leur effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 1909.

#### TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

Dans son audience du 7 janvier 1909, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

B. J., né à Oneglia (Italie) le 11 juillet 1890, débardeur, sans domicile fixe, treize mois de prison et 16 francs d'amende, pour vol et infraction à un arrêté d'expulsion ;

B. J.-B., né à Clavesana (Italie) le 22 juin 1860, retraits des pompes funèbres, demeurant à Monaco, huit jours de prison, pour ivrognerie. Déclaré incapable d'exercer une fonction publique ou un emploi d'administration et privé du droit de port d'arme (par défaut) ;

G. A.-J., né à Marseille le 28 mai 1877, droguiste à Monaco, 50 francs d'amende, pour banqueroute simple (par défaut) ;

G. C.-M., né à Marseille le 23 février 1880,

droguiste à Monaco, 50 francs d'amende pour banqueroute simple (par défaut).

### LA VIE ARTISTIQUE

#### THÉÂTRE

Les artistes de la Comédie-Française nous firent entendre cette semaine *Hernani* et *Ruy-Blas*, évocations d'une époque lointaine et truculente, qu'elles dominent non par le mérite théâtral, qui fait à peu près complètement défaut, mais par l'admirable qualité littéraire.

Dans *Hernani*, M<sup>me</sup> Silvain, MM. Silvain et Albert Lambert se montrèrent superbement lyriques et grandiloquents, comme il convient aux héros de cette pièce éperdument fougueuse. M. Duflos fut un Don Carlos hautain, intelligent et royalement dédaigneux. Les autres rôles furent très honorablement tenus.

Dans *Ruy-Blas*, M. Albert Lambert, domestique amoureux et ministre prodigieusement rêveur et maladroit, déchaîna les enthousiasmes et fit pleurer force beaux yeux. M. Mayer fut convenable en César de Bazan, mais un peu dépourvu de panache et d'éclat. M<sup>me</sup> Maille, gracieuse et délicate, nous montra peut-être trop en Marie de Neubourg l'ingénue allemande, naïve et sentimentale, et pas assez la princesse qu'elle fut en naissant et la reine d'Espagne qu'elle est. M. Duflos fut pleinement remarquable et composa une figure de Don Salluste, intelligente, profonde et froidement sinistre, moins sympathique pour le public féminin que certains rôles aux faciles effets, mais d'une composition plus sobre et plus sûre, d'un rendu plus délicat.

#### CONCERTS

Le huitième Concert classique, qui réunissait sur le programme les noms de Mendelssohn, Schubert, Beethoven, Wagner et Berlioz, eut lieu devant un brillant auditoire et obtint le plus vif succès.

Le *Retour au Pays*, ouverture de Mendelssohn, d'un coloris vif et animé, fut salué d'unanimes applaudissements.

La *Symphonie inachevée* de Schubert, d'une parfaite simplicité et d'une charmante harmonie, remporta un grand succès d'émotion, tant par l'attendrissement sentimental, le *gemüth* dont elle est pleine, que par les délicatesses de l'exécution.

L'*Enchantement du Vendredi-Saint* de Wagner est trop connu pour y insister, autrement que pour signaler la perfection avec laquelle cette page fut rendue.

Le triomphe de cette journée fut pour la *Symphonie fantastique* de Berlioz, cette œuvre puissante, d'une surprenante abondance d'idées, si originale et novatrice en son temps, et dont les deux dernières parties surtout déchaînèrent un violent enthousiasme. Il convient d'apporter ici les plus grands éloges à M. Jehin, qui se surpassa lui-même, et à l'orchestre, qui, entraîné par son chef, donna de cette œuvre une inégalable interprétation.

#### CERCLE DES ÉTRANGERS DE MONTE CARLO

Jeudi 14 janvier, à 2 h. et demie

#### 9<sup>e</sup> CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

Sous la direction de M. L. JEHIN

<i>Coriolan</i> (Ouverture).....	Beethoven.
<i>Symphonie Italienne</i> .....	Mendelssohn.
<i>Le Tasse</i> (Lamento et Trioufo).....	Liszt.
Poème symphonique.	
<i>Nocturne pour instruments à cordes</i> .....	Dvorak.
<i>Phaëton</i> (Poème symphonique).....	Saint-Saëns.
<i>Tannhäuser</i> (Ouverture).....	Wagner.

## LA SAISON D'OPÉRA A MONTE CARLO

Événement impatientement attendu, et d'intérêt toujours nouveau, la réouverture de notre grande scène lyrique, sous le Haut patronage de S. A. S. le Prince Albert de Monaco, est imminente; elle s'effectuera le mardi 26 janvier.

La nouvelle campagne, dirigée avec autant de souci d'art que d'autorité par M. Raoul Gunsbourg, promet des merveilles. Le programme en est très varié; il comprend, en plus du répertoire, d'intéressantes reprises d'œuvres anciennes et contemporaines et de sensationnelles créations. Que nos lecteurs en jugent plutôt :

Du 26 au 31 janvier, premier cycle de la Tétralogie de Richard Wagner; du 2 au 7 février, deuxième cycle :

Mardi 26, en soirée, *l'Or du Rhin*, avec M<sup>mes</sup> Marly-Borga, Herleroy, Deschamps-Jehin, Bériza, Berjot, de Kowska; MM. Van Dyck, Delmas, Bouvet, Vallier, Swolffs, Philippon, Marvini, Padouéano et Fabert.

Jeudi 28, en soirée, *la Walkyrie* : M<sup>mes</sup> Félicia Litvinne, Jeanne Raunay, Marly-Borga, Lormont, Bériza, Spennert, Liéry d'Elty, de Kowska, Mary-Girard, Mancini; MM. Rousselière, Delmas, Vallier.

Samedi 30, en soirée, *Siegfried* : M<sup>mes</sup> Félicia Litvinne, de Hidalgo, de Kowska; MM. Rousselière, Delmas, Bouvet, Philippon, Vallier.

Dimanche 31, en matinée, *le Crépuscule des Dieux* : M<sup>mes</sup> Félicia Litvinne, Spennert, Lormont, Bériza, Mancini, Liery, Mary-Girard, Ughetto, de Kowska; MM. Van Dyck, Gilly, Bouvet, Vallier.

Mardi 2 février, en soirée, *l'Or du Rhin*.

Jeudi 4, en soirée, *la Walkyrie*.

Samedi 6, en soirée, *Siegfried*.

Dimanche 7, en matinée, *le Crépuscule des Dieux*.

Mardi 9 et jeudi 11, en soirée, *Christophe Colomb*, de Franchetti, avec M<sup>lles</sup> Dubel, Liéry, Ughetto; MM. Titta-Ruffo, de Turra, Vallier, Marvini, Fabert.

Samedi 13, *Hélène*, de Saint-Saëns : M<sup>mes</sup> Félicia Litvinne, Benza, de Kowska; M. Rousselière. — *Le Vieil Aigle*, poème et musique de M. Raoul Gunsbourg, instrumentation de M. Léon Jehin (création) : M<sup>me</sup> Marguerite Carré, MM. Rousselière, Chaliapine et Padouéano.

Dimanche 14, en matinée, *Christophe Colomb*.

Mardi 16, *Naristhé*, de M. Bellenot (création), avec M<sup>mes</sup> Bessie Aboth, d'Elty, Mary-Girard; M. Swolffs. — *Le Cobzar*, de M<sup>me</sup> Gabrielle Ferrari (création) : M<sup>mes</sup> Marguerite Carré, d'Elty, de Kowska; MM. Alchewsky et Gilly. — *Le Vieil Aigle*.

Jeudi 18, *Rigoletto*, de Verdi : M<sup>mes</sup> Frieda Hempel, de Kowska, Liéry, Girard, d'Elty; MM. Smirnow, Titta-Ruffo, Vallier, Marvini, Padouéano, Fabert et Delestang.

Samedi 20, *Naristhé*, *le Cobzar*, *le Vieil Aigle*.

Dimanche 21, en matinée, et mardi 23, *Rigoletto*.

Jeudi 25, *Carmen*, de Bizet : M<sup>mes</sup> Lucienne Bréval, Dubel, Liéry, Girard, Berjot; MM. Rousselière, Gilly, Chalmin, Philippon, Delestang, Fabert, Marvini.

Samedi 27, *le Barbier de Séville*, de Rossini : M<sup>mes</sup> de Hidalgo, Mary-Girard; MM. Smirnow, Titta-Ruffo, Chaliapine, Pini-Corsi, Padouéano et Proferisce.

Dimanche 28, en matinée, *Carmen*.

Mardi 2 et jeudi 4 mars, *Gioconda*, de Ponchielli : M<sup>mes</sup> Félicia Litvinne, Spennert, de Kowska; MM. Anselmi, Titta-Ruffo, Vallier, Fabert, Padouéano.

Samedi 6, *Carmen*.

Dimanche 7, en matinée, *le Barbier de Séville*.

Mardi 9 et jeudi 11, *Roméo et Juliette*, de Gounod, avec M<sup>mes</sup> Aino Ackté, Bériza, Girard; MM. Anselmi, Gilly, Vallier, Marvini, Fabert, Padouéano.

Samedi 13, *la Vie de Bohème*, de Puccini : M<sup>mes</sup> Bettie Aboth, Spennert, Bériza; MM. Rousselière, Gilly, Chaliapine, Chalmin, Pini-Corsi, Armand.

Dimanche 14, en matinée, *Roméo et Juliette*.

Mardi 16, *La Tosca*, de Puccini : M<sup>lle</sup> Chenal, MM. Anselmi, Gilly, Pini-Corsi, Chalmin, Marvini, Padouéano, Fabert.

Jeudi 18, *la Vie de Bohème*.

Samedi 20, *Iris*, de Mascagni : M<sup>mes</sup> Carelli, Spennert; MM. Anselmi, Pini-Corsi, Marvini.

Mardi 23, *La Tosca*.

Jeudi 25, *La Roussalka*, de Dargomysky : M<sup>mes</sup> Chenal, Bériza; MM. Smirnow, Chaliapine, Chalmin.

Samedi 27, *Iris*.

Dimanche 28, en matinée, *La Roussalka*.

Mardi 30, *Iris*.

Jeudi 1<sup>er</sup> avril, *La Roussalka*.

Samedi 3, mardi 6 et jeudi 8, *Mefistofele*, de Boïto, avec M<sup>mes</sup> Chenal, Deschamps-Jehin, Durif; MM. Smirnow, Chaliapine et Fabert.

Telles sont les grandes lignes de la Saison d'opéra du théâtre de Monte Carlo.

M. Gunsbourg — on le voit — a composé une remarquable troupe lyrique où figurent les noms des sommités artistiques applaudies sur les premières scènes du monde entier. Les chœurs eux-mêmes n'ont pas été négligés assurément, et ils seront sans doute à la hauteur de leur belle réputation.

Quant à l'exécution orchestrale, elle est confiée à MM. Léon Jehin et Alexandre Pomé. C'est dire que l'interprétation musicale sera de tout point digne des œuvres que nous venons de mentionner.

Nous aurons prochainement l'occasion d'apprécier en détail, au cours des représentations, ces œuvres et leurs illustres interprètes; mais, dès maintenant, nous sommes en droit d'en prédire le succès certain et l'exceptionnel éclat.

Fernand PLATY.

## TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mercredi dernier, 26 tireurs ont pris part au *Prix d'Èze* (handicap). M. René (23 m.), tuant 7 sur 7, premier; MM. Poizat (22 m.) et Ker (24 m.), tuant 6 sur 7, partagent les deuxième et troisième places.

Les autres poules ont été gagnées par MM. E. Hileret, Erskine, Moncorgé, René, Léo.

Vendredi, le *Prix Curling* (27 m.) a réuni 27 tireurs. MM. E. Hileret et Petrosini, tuant 10 sur 10, partagent les deux premières places; M. Chapin, tuant 9 sur 10, troisième.

La poule a été gagnée par M. Hercy.

Mercredi 13 janvier. — *Prix Journu*, 1,000 francs.

Vendredi 15 janvier. — *Prix Moncorgé*, 1,000 francs.

Lundi 18 janvier. — *Prix Grasselli*, 1,000 francs.

Mercredi 20 janvier. — *Prix Roberts*, 1,000 francs.

Vendredi 22 janvier. — *Prix Schiannini*, 1,000 francs.

Lundi 25 janvier. — *Prix de l'Adour*, 2,000 francs.

Vendredi 29 janvier. — *Prix Czerin*, 1,000 francs.

Samedi 30 janvier. — *Prix des Myosotis*, 1,000 francs.

## Le Prix Nobel de la Paix pour 1908

## FREDRIK BAJER

Une fois de plus l'Institut International de la Paix, fondé par S. A. S. le Prince Albert 1<sup>er</sup>, vient de se voir honorer par l'attribution à l'un de ses membres, du Prix Nobel de la Paix.

Le *Journal de Monaco* a signalé en son temps les lauréats des précédentes années et fait connaître quel fut leur dévouement pour la cause de la Paix Universelle; il suffit de rappeler les noms vénérés de M. Frédéric Passy, M<sup>me</sup> la baronne de Suttner, M. T. Moneta.

Le prix Nobel de la Paix échoit cette année à M. Fredrik Bajer et on peut dire qu'il est le couronnement tardif mais bien mérité d'une longue vie, vouée à un travail infatigable et désintéressé pour la cause de la Paix.

Le *Courrier Européen* du 25 décembre dernier, donne les détails suivants sur le nouveau lauréat qui fut le défenseur ardent et inlassable des idées pacifistes, à un moment où elles étaient accueillies partout par des rires moqueurs et considérées comme vaines et nébuleuses.

Né en 1837, M. Fredrik Bajer prit part à la guerre de 1864, mais abandonna tôt la carrière militaire, n'ayant pu s'entendre avec ses supérieurs. Les années suivantes, il se voua à la littérature et au journalisme. En 1872 il fut élu membre de la Chambre des députés, et il garda son siège jusqu'en 1892. Le parti libéral eut en lui un soutien ferme, sa place fut toujours parmi les radicaux.

Certaines questions le passionnèrent particulièrement : le féminisme, la protection internationale de la propriété littéraire et l'introduction du vote proportionnel.

Le scandinavisme sous toutes ses formes n'a pas eu de partisan plus sincère que M. Bajer, et peut-être ni la gloire, ni l'argent que comporte le prix Nobel ne lui ont donné autant de plaisir que le fait d'être honoré en même temps qu'un Suédois par un prix décerné par des Norvégiens.

M. Bajer est le fondateur de la première société danoise de la paix. Si l'Union interparlementaire comprend presque tous les membres des deux Chambres danoises, cela est dû à l'initiative de M. Bajer, dont le dévouement et l'énergie furent pour beaucoup dans le succès qu'eurent les conférences interparlementaires scandinaves.

Mais il va de soi que c'est sur le terrain proprement international qu'un pacifiste tel que M. Bajer, a dépensé ses meilleures forces et obtenu les résultats les plus considérables. Il prit l'initiative de la création du Bureau international de la Paix à Berne et il fut le premier président de ce Bureau. Les Congrès et réunions pacifistes n'ont pas eu d'adhérent plus sûr que lui. On se souvient sans doute encore de la visite des parlementaires scandinaves en France il y a trois ans, et parmi lesquels M. Bajer fut beaucoup remarqué. Il reste l'un des avocats les plus autorisés du mouvement en faveur des traités d'arbitrage entre les Etats, et c'est à lui qu'il faut être reconnaissant si le Danemark occupe aujourd'hui une position avancée dans ce mouvement.

Il serait très difficile de trouver deux hommes aussi différents à tous les égards que le lauréat précédent du prix de la Paix, M. le Président Roosevelt et le lauréat danois de cette année. C'est là une belle preuve de la propagande universelle des idées pacifistes et de l'attraction qu'elles exercent sur les milieux les plus divers, sur les caractères les plus dissemblables.

Il est à remarquer que la guerre contre la guerre doit intéresser tout spécialement les petites nations; aussi ces dernières ont-elles fourni jusqu'ici le plus grand nombre des candidats honorés du prix de la Paix.

Le Danemark a raison de se réjouir de cet hommage apporté à un de ses fils, et d'y trouver la preuve qu'il possède des hommes inspirés d'un haut idéalisme et d'une foi généreuse dans l'humanité.

E. IZARD.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

SOCIÉTÉ ANONYME  
de l'Hôtel et du Restaurant de l'HERMITAGE  
à Monaco, section de Monte Carlo.

## AVIS DE CONVOCATION

MM. les Actionnaires de la Société anonyme de l'Hôtel et du Restaurant de l'Hermitage sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire le **vendredi 29 janvier** prochain, à 10 heures du matin, au siège social (Hôtel de l'Hermitage).

## Ordre du jour :

1<sup>o</sup> Nomination de trois commissaires des comptes pour l'exercice 1908-1909. (Art. 30 § I).

2<sup>o</sup> Fixation de la rémunération desdits commissaires. (Art. 30 § VI).

3<sup>o</sup> Rapport sur les marchés passés par M. Delor avec la Société. (Art. 28 § 2).

4<sup>o</sup> Autorisation à M. Delor de passer de nouveaux marchés. (Art. 28 § I).

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco,  
30, rue du Milieu.

## VENTE VOLONTAIRE

Le samedi 16 janvier 1909, à deux heures du soir, à la *Villa Azur-Eden*, sise à Monte Carlo, boulevard d'Italie, n<sup>o</sup> 30, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, consistant en :

salon composé d'un canapé, de deux fauteuils et deux chaises, chambre à coucher complète en noyer ciré, buffet, table et chaises, glaces, pendule et candélabres, toilettes, armoires à linge, tableaux, vaisselle, ustensiles de cuisine, etc.

Au comptant. 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, CH. TOBON.

## PARQUET DE MONACO

### AVIS

#### Déraillement d'une voiture des tramways

Le Parquet demande de se faire connaître aux personnes s'étant trouvées, le 6 janvier dernier, à 9 heures 45 du matin, dans la voiture des tramways de Monaco qui dérailla sur la place Sainte-Dévote. Vouloir bien écrire le plus tôt possible à l'Avocat Général pour que l'enquête ouverte puisse recueillir tous renseignements utiles.

## TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

### EXTRAIT

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal Supérieur de Monaco, le 9 août 1907, enregistré ;

Entre la dame **Marie-Françoise Beaurain**, sans profession, demeurant à Monaco,

Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau du 3 juillet 1907 ;

Et le sieur **Victor Godineau**, son mari, docteur en médecine, demeurant à Monaco ;

Il a été extrait ce qui suit :

Déclare Marie-Françoise BEURAIN, séparée de corps d'avec le docteur Victor GODINEAU, son mari, aux torts de ce dernier.

Pour extrait conforme délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 8 janvier 1909.

*Le Greffier en chef,*  
RAYBAUDI.

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco,  
30, rue du Milieu.

### VENTE VOLONTAIRE

Le Lundi 18 Janvier 1909 et jours suivants, à deux heures du soir, à la maison Rigoni, sise à Monte Carlo, avenue du Berceau, à côté de l'Hôtel Victoria, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de l'ancienne cave de l'Hôtel Saint-James, et notamment de grands vins de Bordeaux premier cru classé ; champagne de première marque ; vieux cognac et vieille fine-champagne ; liqueurs diverses, etc.

Au comptant. 5 % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion)

Suivant acte sous signature privée en date à Monaco du 21 décembre dernier, M. **Grosjean** et M<sup>me</sup> veuve **Baggio**, négociants à Monte Carlo, ont acquis de M. **Broc Martial** le fonds de commerce de vins que celui-ci exploitait à Monte Carlo, maison Chevalier.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, d'avoir à faire opposition entre les mains de M<sup>e</sup> Tobon, huissier

à Monaco, dans les dix jours à partir de la date de la présente insertion.

Monaco, le 12 janvier 1909.

Etude de M<sup>e</sup> Lucien LE BOUCHER,  
docteur en droit, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion)

Suivant contrat reçu par M<sup>e</sup> Lucien LE BOUCHER, docteur en droit, notaire à Monaco, le vingt-quatre décembre mil neuf cent huit, M<sup>me</sup> **Louise-Léonie Faure-Decamps**, rentière, demeurant à Monaco, boulevard de l'Ouest, n° 35, veuve en premières noces de M. **Edouard-Henri-Justin Dentu**, et en secondes noces de M. **Oswald de Ferry du Pommier**, a vendu à M. **Emile Auzello**, négociant, demeurant à Monaco, boulevard du Nord, le fonds de commerce dénommé Sporting Garage, ayant pour objet la vente, l'achat, la location et le garage d'automobiles, et tous objets concernant ce genre de sport, qu'elle exploitait à Monaco, section de Monte Carlo, dans l'ancien Marché central de Monte Carlo.

Avis est donné aux créanciers de M<sup>me</sup> Vve de Ferry du Pommier, s'il en existe, de faire opposition sur le prix de la vente, avant l'expiration d'un délai de dix jours, à compter d'aujourd'hui, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Le Boucher, notaire soussigné, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le douze janvier mil neuf cent neuf.

L. LE BOUCHER.

### AVIS

Les créanciers de M. **Jean Almondo**, fleuriste à Monte Carlo, maison de l'Hermitage, décédé le 1<sup>er</sup> janvier 1909, sont priés de s'adresser à son frère M. **François Almondo**, villa Les Airelles, à Beausoleil, avec pièces à l'appui, dans le délai de dix jours du présent avis, sous peine de forclusion.

## CHEMINS DE FER DU SUD DE LA FRANCE

### TRAINS D'EXCURSIONS

Comme les années précédentes, la Compagnie des Chemins de fer du Sud de la France va mettre en marche des **trains spéciaux d'excursions entre Nice et Grasse** pour permettre aux touristes de visiter, dans d'excellentes conditions, les sites pittoresques traversés par ses lignes et notamment les merveilleuses gorges du Loup.

Ces trains, composés exclusivement de voitures de luxe de 1<sup>re</sup> classe, circuleront à partir du jeudi 14 janvier les mardis, mercredis, jeudis et samedis de chaque semaine.

Les billets aller et retour sont délivrés sans augmentation de prix.

*Aller.* — Départ de Nice, 9 h. 5 matin ; arrivée à Grasse, 11 h. 6.

*Retour.* — Départ de Grasse, 3 h. 15 soir ; arrivée à Nice, 5 h. 19 soir.

Les touristes désireux d'excursionner dans les vallées du Var, de l'Estéron, de la Vésubie, de la Tinée et du Cians, peuvent prendre le train régulier partant tous les jours de Nice à 9 h. 15 du matin et rentrer à cette gare à 4 h. 24 du soir. A partir du vendredi 15 janvier, tous les dimanches, lundis et vendredis de chaque semaine, une voiture de luxe de 1<sup>re</sup> classe sera adjointe à ces trains.

**REPASSEUSE** EN ROBES, COSTUMES, etc.  
est demandée à la  
**TEINTURERIE de PARIS**  
A. Crémieux, 25, boul. du Nord, à Monte Carlo.

## ASSURANCES

**CARLÈS et PERUGGIA**

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

### L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

### LA FONCIÈRE

La C<sup>e</sup> Lyonnaise  
d'Assurances maritimes réunies

C<sup>e</sup> d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes ; transports-valeurs.

POLICES collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

### LOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies  
d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des vitras, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

## AMEUBLEMENTS & TENTURES

### EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest  
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

## LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND  
FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE  
DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODELES NOUVEAUX

PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE

PLUS DE LITTÉRATURE

PLUS DE RECETTES DE CUISINE

PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs

EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>os</sup>.

3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs

ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

## HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

## LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :  
Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine  
et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

Imprimerie de Monaco — 1909

## Bulletin des Oppositions sur les Titres au porteur.

TITRES FRAPPÉS D'OPPOSITION.	MAINLEVÉES D'OPPOSITION.	TITRES FRAPPÉS DE DÉCHÉANCE.
Exploit de M <sup>e</sup> Tobon, huissier à Monaco, 29 juillet 1908, cinquièmes d'actions Société des Bains de Mer et Cercle des Etrangers à Monaco : Numéros 917, 4665, 6887, 19418.		